

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

# Agences Audiovisuelles Multimédias (SATEV)

Augmentation au 1er février 2017

0,50%

Valeur du point 15,449221 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	5 299,08 €
Editorialiste	343	5 299,08 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 433,93 €
Secrétaire général de rédaction	270	4 171,29 €
Chef des informations	250	3 862,31 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 630,57 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 630,57 €
Chef de service ou d'édition	225	3 476,07 €
Sous-chef de service	190	2 935,35 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 935,35 €
Secrétaire de rédaction	185	2 858,11 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 858,11 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 858,11 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 703,61 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 703,61 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 549,12 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 549,12 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 549,12 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 394,63 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 394,63 €
Sténographe rédacteur	140	2 162,89 €
<b>Rédacteurs stagiaires</b>		
+ de 18 mois	138	2 131,99 €
du 13e au 24e mois	125	1 931,15 €
du 4e au 12e mois	115	1 776,66 €
du 1er au 3e mois	100	1 544,92 €

Prime de langue +10 %

*Plan minimum de carrière* : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)